

Canadian Postmasters  
and  
Assistants Association



l'Association canadienne  
des maîtres  
de poste et adjoints

# Le maître de poste canadien



Mars 2009



L'endroit et les dates des  
**congrès annuels des sections**  
et de la **réunion annuelle nationale**  
se retrouvent à la page 5.

**États financiers**  
Une copie des états  
financiers 2008 est  
disponible sur demande.  
Voir à la page 12.

*Juste Pour Vous*  
Regardez à la page 12  
pour plus d'information.

L'Association canadienne des maîtres de poste et adjoints (ACMPA) est engagée dans la sécurité, la protection et l'exactitude des renseignements personnels concernant ses membres. Les renseignements personnels des membres sont recueillis, conservés, utilisés et divulgués conformément à la Politique de protection des renseignements personnels de l'ACMPA.

**Présidente nationale**  
Leslie A. Schous

**Vice-Présidente nationale**  
Shirley L. Dressler

**Vice-Président national**  
Pierre Charbonneau

**Secrétaire-Trésorier national**  
Daniel L. Maheux

**Personnel de soutien**  
Sylvie Duguay  
Lise Deschamps  
Pascal Leroux  
Julie Dutton  
Chantal Legault

**Éditeur**  
ACMPA

**Représentants des sections**  
Une liste complète est dans ce magazine.

**Le maître de poste canadien**  
est publié deux fois par année par  
l'Association canadienne des maîtres de  
poste et adjoints.

**CHANGEMENT D'ADRESSE**

Afin de maintenir nos listes d'envoi à jour,  
veuillez faire parvenir vos changements  
d'adresse au bureau national dès que  
possible.

Pour tout commentaire, suggestion  
ou correspondance, écrire à :  
ACMPA

281 Queen Mary  
Ottawa ON K1K 1X1

Tél. (613) 745-2095  
Fax (613) 745-5559  
courriel : [mail@cpaa-acmpa.ca](mailto:mail@cpaa-acmpa.ca)  
site internet : [www.cpaa-acmpa.ca](http://www.cpaa-acmpa.ca)

n° de convention 40069832

ISSN/0008-4794

# CPAA Union Representatives / Représentants syndicaux de l'ACMPA

281 Queen Mary, Ottawa, Ontario K1K 1X1 mail@cpaa-acmpa.ca

Name and address / Nom et adresse	Email / Courriel	Tel. No. / n° de tél.		
		Fax	Off.-bureau	Home-rés.
Mrs. Leslie A. Schous Nat. Pres. / Prés. Nat.	LeslieSchous@cpaa-acmpa.ca	613-745-5559	613-745-2095	613-747-6131
Mrs. Shirley L. Dressler Nat. Vice Pres. / Vice-prés. Nat.	ShirleyDressler@cpaa-acmpa.ca	613-745-5559	613-745-2095	613-260-8870
M. Pierre Charbonneau Nat. Vice Pres. / Vice-prés. Nat.	PierreCharbonneau@cpaa-acmpa.ca	613-745-5559	613-745-2095	819-772-2430
Mr. Daniel L. Maheux Nat. Sec.-Treas. / Sec.-Trés. Nat.	DanielMaheux@cpaa-acmpa.ca	613-745-5559	613-745-2095	819-986-8325

## Newfoundland and Labrador / Terre-Neuve et Labrador

Mrs. Louise Ade, Pres., 322 Conception Bay Highway, Conception Bay S. A1X 7A3 (Goulds)	l.ade@nf.sympatico.ca	709-834-1536	709-364-6888	709-834-4289
Mrs. Kimberly V. Hunt, Vice Pres., 20 Dawes Place, Conception Bay S. A1X 6Z7 (Manuels)	kvhunt@nf.sympatico.ca	709-744-2546	709-834-8361	709-744-1945
Mr. Norman J. Randell, Sec.-Treas., PO Box 293, Bishop's Falls A0H 1C0	norman.randell@nf.sympatico.ca	709-257-1112	709-258-6555	709-257-4512
Mr. William Dawe, Dir., PO Box 25, Coley's Point S A0A 1X0	william.dawe@nf.sympatico.ca	709-786-9492	709-786-0466	709-786-3018
Mrs. Nina Pye, Dir., General Delivery, Mary's Harbour A0K 3P0	nina@nf.sympatico.ca	709-921-6389	709-921-6240	709-921-6236
Ms. Joan Murphy, Dir., 29 Joshwill Cres, Conception Bay South A1X 7E2 (Foxtrap)	joanmurphy@nf.sympatico.ca		709-834-1106	709-834-4176

## Maritime / Maritimes

Mrs. Karen E. MacDonald, Pres., 247 Walker, Summerside C1N 5S6 (Borden-Car.)	k.macdonald1@pei.sympatico.ca	902-436-0464	902-855-2400	902-888-2178
Mrs. Catherine B. Léger, Vice Pres., 123 Coates Mills S Rd, Ste-Marie-De-Kent E4S 1P2	cleger@aernet.ca	506-955-8193	506-955-3214	506-955-3296
Mrs. Betty Ross, Sec.-Treas., 4823 Scotsburn Road RR 2, Scotsburn B0K 1R0	bettyross@eastlink.ca	902-485-2591	902-485-6548	902-485-6198
Mme Diane Bouchard, Dir., 6765 Route 134, McIntosh Hill E4S 5N4 (Saint Loui.)	dbou@nbnet.nb.ca	506-743-8004	506-876-3842	506-743-5233
Mrs. Louise Harris, Dir., 971 Bradley Street, Wilmot B0P 1W0 (Kingston)	louiseharriscpaa@eastlink.ca	902-765-1031	902-765-2327	902-765-2371
Mrs. Tonya M. Dort, Dir., 54 Sanctuary Drive, Debert B0M 1G0	tonyadort@vrodetelectronics.com	902-662-3542	902-662-3203	902-662-3539

## Québec

Mme Jacinthe Turcotte, Prés., 40 rang de la Rivière, Maddington Falls G0Z 1C0 (St-Cyrril.)	jturcacmpa@iviv.qc.ca	819-367-2441	819-397-2319	819-367-2081
Mme Chantal Guillemette, Vice-prés., 69 Ross, Victoriaville G6P 0B3 (St Célest.)	changuillemette@videotron.ca	819-758-1067	819-229-3333	819-758-4415
M. Jacques Vézina, Sec.-Trés., 814 François Rabelais, Neuville G0A 2R0 (St-Basile)	vezjac@videotron.ca	418-876-2738	418-329-2595	418-876-2435
Mme Joane DesAlliers, Dir., 446 St-Paul, Saint-Ubalde G0A 4L0	jdesalliers@globetrotter.net	418-277-9072	418-277-2473	418-277-9367
Mme Odette Desgagnés, Dir., 572 ch. du Quai, St-Joseph de la Rive G0A 3Y0 (Les Éboul.)	gantblanc@derytele.com	418-635-1586	418-635-1180	418-635-2505
Mme Susan Morissette, Dir., 499 8ième Rue, La Guadeloupe G0M 1G0 (St-Honoré)	susanm@tlb.sympatico.ca	418-459-3665	418-485-6355	418-459-6367

## Ontario

Mrs. Brenda McAuley, Pres., 2004 Sagebrush Place, Sudbury P3A 4X7 (Falconbridge)	bmcauley_cpaa@sympatico.ca	705-521-1888	705-693-3350	705-521-1117
Mrs. Sandra L. Wilson, Vice Pres., 57 Pottinger Street, Lindsay K9V 3X9 (Little Britain)	sandra_cpaa@sympatico.ca	705-878-0384	705-786-2161	705-878-8306
Mr. Doug Collison, Sec.-Treas., 334 Daniel Street, Peterborough K9K 1C5 (Millbrook)	collido@sympatico.ca	705-745-0291	705-932-2990	705-745-5326
Mrs. Connie A. Burggraf, Dir., 132 Queen St., Angus L0M 1B0	connie4cpaa@sympatico.ca	705-424-3377	705-424-5653	705-424-2098
Mme Rita Chartrand, Dir., 2 Pioneer Street W Box 203, Markstay P0M 2G0	rchartrand.cpaa.acmpa@true802.ca	705-853-1210	705-853-4356	705-853-1209
Mrs. Earlene R. Simpson, Dir., PO Box 274, Port Carling P0B 1J0 (Bala)	e.simpson.cpaa@sympatico.ca	705-765-3358	705-762-5412	705-765-0643

## Manitoba

Mr. Ray R. Moreton, Pres., PO Box 193, Miami R0G 1H0	rmoreton@mts.net	204-435-2023	204-435-2618	204-435-2378
Mrs. Julie Hughes, Vice Pres., Box 11, Group 4, RR 1, Anola R0E 0A0 (Beausejour)	j_hughes@mts.net	204-866-3217	204-268-2731	204-866-3217
Mrs. Hope M. Toporowski, Sec.-Treas., PO Box 66, Fork River R0L 0V0	hopecpaa@mts.net	204-657-2362	204-657-2453	204-657-2337
Mr. James G. Roszell, Dir., PO Box 1469, Russell R0J 1W0	jroszell@mts.net	204-773-3420	204-773-3283	204-773-3998
Ms. Charlotte Vennard, Dir., PO Box 555, Treherne R0G 2V0 (Carberry)	charadam@mts.net	204-723-2884	204-834-3234	204-723-2884
Mrs. Irene Clemens, Dir., PO Box 29 Grp 324 RR 3, Selkirk R1A 2A8 (Birds Hill)	iclemens@ymail.com		204-661-5953	204-757-4354

## Saskatchewan

Mr. Darwin H. Hoimyr, Pres., PO Box 673, Carlyle S0C 0R0	darwin@cpaask.org	306-453-2352	306-453-2301	306-453-6258
Mrs. Pat L. Killian, Vice Pres., Box 250, Cupar S0G 0Y0	pat@cpaask.org	306-723-4777	306-723-4222	306-723-4927
Mr. Glen A. Smith, Sec.-Treas., PO Box 292, Saltcoats S0A 3R0	glen@cpaask.org	306-744-2270	306-744-8100	306-744-2341
Mrs. Sue A. Verhelst, Dir., PO Box 828, Radville S0C 2G0	sue@cpaask.org	306-869-2527	306-869-2433	306-869-2294
Mrs. Trudy S. Labarowski, Dir., PO Box 183, Pennant Station S0N 1X0	trudy@cpaask.org	306-626-3223	306-626-3235	306-626-3224
Mrs. Brenda Fell, Dir., Box 651, Wilkie S0K 4W0 (Unity)	bfell@sasktel.net	306-338-2909	306-228-3422	306-843-2513

## Alberta, Northwest Territories and Nunavut / Alberta, Territoires du Nord-Ouest et Nunavut

Mrs. Lana R. Gilmore, Pres., PO Box 625, Bashaw T0B 0H0	lgilmore@xplornet.com	780-372-2441	780-372-3033	780-372-2441
Mrs. Lynn C. Barrie, Vice Pres., 348 Highland Circle, Strathmore T1P 1V5	gabbarrie@shaw.ca	403-901-2018	403-934-3575	403-901-0869
Mrs. Linden Wentzloff, Sec.-Treas., 85 Grotto Way, Canmore T1W 1J8	wentzloff@telus.net	403-678-2108	403-678-4377	403-678-2108
Mrs. Florence Henning, Dir., PO Box 71, Mayerthorpe T0E 1N0	lamb@xplornet.com	780-785-4022	780-786-2122	780-785-3319
Mrs. Phyllis Tuttle, Dir., PO Box 657, Evansburg T0E 0T0	ptuttle@telusplanet.net	780-727-4587	780-727-4404	780-727-2056
Mr. Dwayne Jones, Dir., PO Box 694, Redcliff T0J 2P0	mackia@shaw.ca	403-548-8102	403-548-3565	403-548-8102

## British Columbia and Yukon / Colombie-Britannique et Yukon

Mrs. Sonja J. Lemay, Pres., 3437 Lockhart Crescent, Armstrong V0E 1B8	sonja.lemay@cpaa-bcyukon.com	250-546-0085	250-546-8274	250-546-8534
Mrs. Barbara J. Lincoln, Vice Pres., 7519 Sechelt Inlet Road, Sechelt V0N 3A4	barb.lincoln@cpaa-bcyukon.com	604-885-6006	604-885-2411	604-885-6006
Mrs. Susan Argotoff, Sec.-Treas., RR1 S-2 C-16, Crescent Valley V0G 1H0	susan.argotoff@cpaa-bcyukon.com	250-359-7544	250-359-7788	250-359-7523
Mrs. Leslie O. Ainslie, Dir., 100-5460 Clements Cres., Peachland V0H 1X5	leslie.ainslie@cpaa-bcyukon.com	250-767-2979	250-767-2251	250-767-2979
Mrs. Sabine E. Grigat, Dir., Box 1125, Valemount V0E 2Z0	sabine.grigat@cpaa-bcyukon.com	250-566-4788	250-566-4545	250-566-4788
Mrs. Carolyn Elliott, Dir., 3711 Bosun Way RR 2, Pender Island V0N 2M2	carolyn.elliott@cpaa-bcyukon.com	250-629-3133	250-629-3222	250-629-3133

## Message de la Présidente



Meilleures salutations en provenance du 281, rue Queen Mary! Le soleil respandit, mais la température continue de nous rappeler que c'est toujours l'hiver. À l'approche du printemps, nous commençons à voir les bulletins des diverses sections de partout au pays annonçant les dates et lieux de leur congrès respectif. Nous espérons que vous prendrez le temps de participer à votre congrès, puisque c'est une occasion unique de renouer des liens avec de vieux amis et de s'en faire des nouveaux et ce, tout en apprenant un peu, mais surtout en riant beaucoup.

Comme toujours, nous sommes extrêmement occupés, notamment à rencontrer la SCP sur une base mensuelle, mais aussi lorsque des consultations additionnelles sont requises. La formation concernant l'implantation des points de service de la vente au détail (PSVD) est un enjeu qui se poursuit. Veuillez d'ailleurs nous tenir au courant de tout problème dont vous faites l'expérience en ce qui a trait à l'implantation du système, mais aussi tout enjeu concernant la formation que vous avez reçue.

Nous avons aussi rencontré quelques problèmes avec Manuvie, les procédures de retour au travail et certaines décharges pour invalidité. Veuillez donc aviser votre syndicat si vous faites l'expérience de mauvais traitement par l'une ou l'autre des parties concernées. L'ACMPA est prête à travailler avec la SCP afin de favoriser un retour au travail hâtif, mais **seulement** s'il est sain pour l'employé de le faire.

Comme vous le savez, le STTP avait approché l'ACMPA l'année dernière avec une proposition visant à former un comité qui réviserait la possibilité de fusionner les deux unités de négociation. Je suis d'ailleurs convaincue que vous savez aussi que l'ACMPA avait décliné l'offre. Nous avons récemment rencontré le STTP et, bien que nous soyons disposés à travailler avec eux sur certains enjeux d'intérêt commun, nous continuons de maintenir qu'il n'est pas dans le meilleur intérêt de l'ACMPA de fusionner les deux unités de négociation. Si vous entendez des rumeurs à l'effet contraire, nous apprécierions que vous nous contactiez dès que possible pour nous en faire part.

Par ailleurs, nous vous avons mentionné dans l'édition du *Maître de poste canadien* de mars 2008 que le STTP avait fait une demande de certification auprès du Conseil canadien des relations industrielles (CCRI) afin d'être l'agent négociateur des facteurs et factrices ruraux et suburbains (FFRS). Le CCRI a indiqué que cette demande avait été approuvée; le STTP est donc le nouvel agent négociateur pour les FFRS.

En terminant, vous n'êtes pas sans savoir que l'ACMPA s'est efforcée d'améliorer les communications avec ses membres. À ce jour, trois communiqués ont été publiés, ainsi qu'un bulletin sur la santé et sécurité. Nous continuerons de publier le magazine *Le maître de poste canadien* et de tenir notre site Web à jour. Si vous avez des suggestions d'articles ou des idées d'information qui pourrait être ajoutée à l'un ou l'autre de nos outils de communication, ou encore à tous ces outils, n'hésitez pas à nous en faire part.

*Leslie A. Schous*

## **Congrès annuel des sections 2009**

### **Terre-Neuve & Lab.**

Hôtel Gander  
100, autoroute Trans-Canada  
Gander, TN A1V 1P5  
**15, 16 & 17 mai 2009**  
Tél. 709-256-3931 Fax 709-651-2641

### **Manitoba**

Hôtel Viscount Gort  
1670, ave Portage  
Winnipeg, MB R3J 0C9  
**1, 2 & 3 mai 2009**  
Tél. 204-775-0451 Fax 204-772-2161

### **Maritimes**

Stanley Bridge Country Resort  
B.P. 8203 RR 6  
Kensington, Î.-P.-É. C0B 1M0  
**22, 23 & 24 mai 2009**  
Tél. 902-888-2882 Fax 902-886-2940

### **Saskatchewan**

Hôtel Ramada & Centre de convention  
1818, ave Victoria  
Régina, SK S4P 0R1  
**5, 6 & 7 juin 2009**  
Tél. 306-569-1666 Fax 306-352-6339

### **Québec**

Auberge Gouverneur Shawinigan  
1100, prom. du St-Maurice  
Shawinigan, QC G9N 1L8  
**15, 16 & 17 mai 2009**  
Tél. 819-537-6000 Fax 819-537-6365

### **Alberta, T.N.-O. & NU**

Westlock Inn  
10411, rue 100  
Westlock, AB T7P 2G7  
**5, 6 & 7 juin 2009**  
Tél. 780-349-4483 Fax 780-349-6503

### **Ontario**

Four Points by Sheridan  
285, rue King Est  
Kingston ON K7L 3B1  
**1, 2 & 3 mai 2009**  
Tél. 613-544-4434 Fax 613-548-1782

### **C.-B. & Yukon**

Hôtel Hume  
422, rue Vernon  
Nelson, C.-B. V1L 4E5  
**2 & 3 mai 2009**  
Tél. 250-352-5331 Fax 250-352-5214

---

---

## **Avis**

### **Réunion annuelle nationale**

**3 octobre 2009 (10 h)**

ACMPA  
281 Queen Mary  
Ottawa ON K1K 1X1  
Tél. 613-745-2095 Fax 613-745-5559  
courriel : [mail@cpaa-acmpa.ca](mailto:mail@cpaa-acmpa.ca) site internet : [www.cpaa-acmpa.ca](http://www.cpaa-acmpa.ca)

À cette réunion, les membres recevront un rapport des activités du bureau national de direction de l'Association tel que stipulé dans nos règlements.

Les membres qui désirent se joindre à nous, veuillez contacter le bureau national.

## Rapport des relations de travail

*par Shirley L. Dressler/Pierre Charbonneau*

Le bureau national reçoit une copie de tous les griefs soumis par les sections. Il relève de la responsabilité du comité des relations de travail du bureau national de s'assurer que tous les griefs suivent le processus approprié tel que décrit dans la convention collective.

Clause 7.03 discute votre droit de présenter un grief.

- a) L'employé qui estime avoir été traité injustement ou qui considère avoir été lésé par une mesure prise ou non par la Société devrait discuter de sa plainte avec son superviseur immédiat avant de présenter un grief en vertu de l'alinéa b) ci-dessous.
- b) Tel employé peut présenter un grief par l'intermédiaire du représentant autorisé de l'Association. Le plaignant est représenté par un représentant autorisé de l'Association lorsque le grief est discuté, quel que soit le palier de la procédure de règlement des griefs.

Si vous croyez que la Société a violé la convention collective, veuillez communiquer avec le représentant syndical de votre section de l'ACMPA afin de discuter de la situation en question. Votre officier de section vous aidera à déterminer s'il s'agit d'un grief valable.

Votre officier de section vous aidera aussi à formuler et à compléter votre grief.

Conservez une copie de toute l'information relative au grief, y compris les dates, les appels, les avis de 24 heures, les lettres, etc. afin de permettre au syndicat d'avoir toute la documentation nécessaire afin de défendre vos droits.

Rappelez-vous qu'un grief doit être déposé dans les 25 jours à partir du moment où a eu lieu la violation ou du moment où vous devenez au courant de la violation de la convention collective.

La Société n'a pas le droit d'utiliser l'intimidation, l'interférence ou toute autre mesure disciplinaire visant à vous empêcher de déposer un grief et de voir à ce qu'il soit traité. Veuillez communiquer avec votre officier de section de l'ACMPA **immédiatement** si la situation se présente.

Les griefs passés incluent notamment des taux incorrects de rémunération pour les heures travaillées ainsi que les congés fériés, le défaut de combler un poste vacant, le refus de congés spéciaux ou le refus de congé de deuil, ou un renvoi sans motif valable.

## Négociations

par Leslie A. Schous

Le 29 octobre 2008, l'ACMPA participait à une réunion semi-annuelle avec Moya Green. Lors de cette rencontre, nous avons approché la SCP pour voir si elle était disposée à entrer en négociation plus tôt qu'à l'habitude. Ils ont accepté et nous avons maintenant espoir de pouvoir commencer les négociations de notre nouvelle convention collective vers la fin-avril.

Le comité de l'ACMPA comprend :

Leslie A. Schous, présidente nationale

Daniel L. Maheux, secrétaire-trésorier national

Karen E. Macdonald, présidente de la Section des Maritimes

Jacinthe Turcotte, présidente de la Section du Québec

Ray R. Moreton, président de la Section du Manitoba

Darwin H. Hoimyr, président de la Section de la Saskatchewan

Sean McGee, conseiller juridique de la firme Nelligan O'Brien Payne

En décembre 2008, nous indiquions dans le magazine *Le maître de poste canadien* que la date limite pour recevoir les demandes des membres était le 14 février 2009. Nous sommes reconnaissants à chacun et chacune d'entre vous qui a pris le temps de soumettre des demandes. Nous avons reçu un nombre particulièrement élevé de demandes cette fois-ci, soit presque 1 700 demandes au total. Sachez que nous apprécions grandement l'intérêt que vous avez démontré. Quelques articles présentent un nombre énorme de demandes par rapport à d'autres. Ce qui ressort, cependant, c'est que vous, les membres, continuez de démontrer votre désir d'avoir un environnement de travail sain, sécuritaire et un emploi significatif et que vous souhaitez être rémunérés adéquatement pour votre contribution au succès continu de la Société.

Nous avons commencé nos travaux préliminaires le 1<sup>er</sup> mars. Le comité de négociation de l'ACMPA a révisé les demandes et a établi un ordre de priorité. Notre engagement envers vous est de vous tenir informés de façon régulière. Nous espérons que nous pourrons le faire à tous les mois, mais bien sûr, cela dépend de la vitesse à laquelle les choses bougeront à la table. Nous nous efforcerons toutefois de vous faire rapport de nos progrès en temps opportun.



## Résultats du sondage du Comité de communication

par Daniel L. Maheux

À l'été 2008, la présidente nationale Leslie A. Schous, a formé un nouveau comité de communication dans le but d'améliorer les communications entre le bureau national et les membres de l'Association. Le *Communiqué* est la première initiative née des efforts du comité de communication. Nous espérons que vous trouvez le *Communiqué* informatif et intéressant. Ceci dit, nous accueillons toujours avec plaisir vos commentaires afin d'améliorer cette publication ou, peut-être, vos idées d'articles futurs pour le *Communiqué*.

La plupart d'entre vous se rappelleront que dans le premier *Communiqué*, nous avons inséré une carte afin de nous aider à déterminer le meilleur outil de communication; outil qui soit à la fois efficace en terme de contenu et de coûts. L'information recueillie de vos réponses est présentée ci-dessous :

### Résultats

1. À quelle fréquence visitez-vous le site Web de l'ACMPA?

■ Jamais (1947)      ■ Pas très souvent (778)      ■ Fréquemment (122)

2. Quelle est la meilleure façon de communiquer avec vous?

Veillez classer vos réponses en ordre de préférence. Par exemple : de la meilleure option (1) à l'option la moins désirable (4).

Courrier régulier	(1)	2564	(2)	149	(3)	40	(4)	97
Télécopier	(1)	125	(2)	281	(3)	178	(4)	1296
Courriel	(1)	350	(2)	614	(3)	364	(4)	644
Site Web	(1)	102	(2)	264	(3)	544	(4)	982

À la lumière de ces résultats, il est clair que nos membres préfèrent les communications par courrier régulier. Le *Communiqué* est bien reçu, en fait, nous recevons des commentaires positifs après chacune des parutions. En plus de la venue du *Communiqué*, le site Web de l'Association a subi une refonte importante. Depuis plusieurs années maintenant, les membres ont eu l'occasion d'utiliser le site Web pour communiquer avec le bureau national. Bien que ce ne soit pas un outil électronique en grande demande, il n'en reste pas moins que nous le maintiendrons, puisque les coûts d'opération sont minimes. De plus, au fur et à mesure que des membres prendront leur retraite et qu'un segment de membres plus âgés de l'Association quittera la Société par l'attrition des postes, les nouveaux membres seront probablement plus enclins à utiliser cet outil électronique en plus grand nombre.

Peu importe votre préférence en matière de communications, vous trouverez les coordonnées de l'Association à la page 2 de ce magazine. N'hésitez pas à communiquer avec nous.



## Établissement du calendrier des vacances

*par Shirley L. Dressler*

«L'année de congés annuels» s'étend du 1<sup>er</sup> avril de l'année courante jusqu'au 31 mars de l'année suivante. Les congés annuels doivent être prévus à l'horaire et affichés avant le 1<sup>er</sup> avril.

L'article 23 de notre convention collective explique en détail le processus à suivre lorsque vous planifiez les congés annuels.

Les maîtres de poste ont le premier choix de vacances annuelles, suivis des adjoints principaux. Viennent ensuite, les adjoints qui travaillent à plein temps, suivis des adjoints à temps partiel. Pour les adjoints à plein temps et ceux à temps partiel, l'ordre de priorité est basé sur la période d'emploi continu qu'ils ont respectivement à leur actif.

Chaque employé choisit une période de congés annuels continue qui consiste en la totalité ou à une partie des congés auxquels il a droit. Si nécessaire, les employés continuent de choisir dans le même ordre de priorité que celui stipulé dans le paragraphe précédent et ce, jusqu'à ce que tous les droits de vacances soient mis à l'horaire.

S'il est possible de dresser des horaires de remplacement convenables, plus d'un employé peut prendre en même temps son congé annuel.

Des changements peuvent être apportés aux dates choisies en autant que les nouvelles dates n'entrent pas en conflit avec les vacances présélectionnées par un autre employé.

Même si, normalement, on n'accorde pas de vacances en décembre, une demande pour cette période ne sera pas refusée sans raison valable.

Lorsque vous êtes en congés annuels autorisés, vous continuez de recevoir votre rémunération.

Profitez bien de vos vacances – vous les méritez!

Soyez prêts pour les congés annuels dans votre bureau. Nous encourageons tous les bureaux à avoir un employé nommé pour une période déterminée qui soit formé. Cet employé vous aidera à répondre aux exigences opérationnelles de votre bureau chaque fois que des employés nommés pour une période indéterminée demandent divers congés, y compris des congés annuels.



## Programme de prime d'accomplissement lié au rendement de l'entreprise

par *Leslie A. Schous*

En janvier, une lettre a été acheminée aux employés qui ont complété et soumis un formulaire d'exemption afin de différer l'impôt fédéral et/ou l'impôt provincial du Québec à payer sur leur prime d'accomplissement lié au rendement de l'entreprise (PARE), qui a été versée le 17 avril 2008. Le but de cette lettre était de rappeler aux employés qu'ils doivent faire leur contribution à un régime enregistré d'épargne retraite (REER) avant le 2 mars 2009.



De plus, vous devriez aussi avoir reçu le formulaire pour différer l'impôt, ce qui vous permet de contribuer une somme jusqu'à 2 000,00 \$ de votre PARE 2008 dans un REER. Si vous désirez bénéficier de cette possibilité, vous devez retourner le formulaire à l'adresse ci-dessous, au plus tard le 20 mars 2009.

Centre de traitement de la paye  
2701, prom. Riverside, pièce B-125  
Ottawa, ON K1A 0B1

Malheureusement, au moment d'aller sous presse pour cette édition du magazine *Le maître de poste canadien*, nous n'avons toujours pas de chiffres à publier au sujet de la prime d'accomplissement lié au rendement de l'entreprise 2008. Cependant, nous avons été informés que si vous avez une prime elle sera payée en avril.

### Dotation

par *Daniel L. Maheux*

En 2000, la Société canadienne des postes et l'ACMPA ont travaillé conjointement afin d'élaborer une banque de questions qui seront utilisées dans les concours pour doter les postes. Ces questions sont revues régulièrement, ce qui est inévitable étant donné la nature évolutive des postes modernes. En janvier 2009, le président du comité de dotation de l'ACMPA a fait parvenir des recommandations de changements à la version finale de cette nouvelle banque de questions qui sera utilisée lors des concours de dotation. Une fois les changements recommandés apportés au document, la nouvelle banque de questions sera mise en vigueur.

Par ailleurs, le 12 février 2009, le comité de dotation de l'Association s'est rencontré pour développer un nouveau processus de consultation relativement à l'article 12 de la convention collective. Une présentation PowerPoint sera faite à la réunion du bureau national de direction, qui se tiendra en mars 2009, ainsi qu'au comité de négociation. Les détails du processus seront rendus disponibles pour les membres un peu plus tard.

# INDEMNITÉ DE LOCATION VERSUS LA POLICE D'ASSURANCE DU LOCAL/BÂTIMENT FOURNI PAR LES MAÎTRES DE POSTE GROUPE!

*par Pierre Charbonneau*

De plus en plus de maîtres de poste groupe sont à la recherche de prix raisonnables lorsque vient le temps de magasiner leur police d'assurance responsabilité résidentielle.

Ces dernières années, l'augmentation astronomique de votre assurance responsabilité a été causée par la méthode de calcul utilisée par les compagnies d'assurance.

Nous avons le regret de vous informer que de plus en plus de compagnies d'assurance adoptent cette nouvelle méthode de calcul, qui consiste en une couverture commerciale pour tout l'immeuble incluant la résidence et le local du bureau de poste que vous devez fournir. **Antérieurement**, vous aviez une couverture résidentielle pour la partie de l'immeuble qui vous servait de résidence et une couverture commerciale pour la partie de l'immeuble qui servait de bureau de poste.

**Une solution s'offre à vous**, l'article 43 de la convention collective :

- 43.01 b) Advenant que la Société ou l'Association estime que des circonstances exceptionnelles font en sorte qu'il soit nécessaire de majorer l'indemnité de location pour un bureau de poste en particulier, la question fera l'objet d'une consultation nationale.

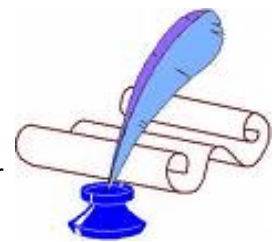
Le dernier mardi de chaque mois, l'ACMPA et Postes Canada sont en consultation. Si vous voulez que l'indemnité de location de votre bureau soit révisée, faites-nous parvenir au préalable ces informations à l'adresse suivante : ACMPA, 281 Queen Mary, Ottawa ON K1K 1X1.

- ✍ Le nom du bureau de poste
- ✍ Un numéro de téléphone où nous pouvons vous joindre
- ✍ Une photocopie de la facture actuelle de votre police d'assurance, ainsi qu'une copie de la police précédente.
- ✍ Les dépenses encourues pour le bureau de poste (taxes municipales, électricité, déblaiement de la neige, etc.)

## RÈGLEMENTS

*par Pierre Charbonneau*

Nous vous remercions de prendre part à l'évolution de votre syndicat par l'intermédiaire des résolutions reçues au bureau national.



Toutes les résolutions reçues sont acheminées au comité des règlements. La révision n'est pas terminée, car il y a beaucoup de changements à nos règlements. L'article 10.11 des règlements stipule le délai pour soumettre vos résolutions. C'est-à-dire que vous pouvez soumettre une résolution par l'entremise du secrétaire-trésorier national jusqu'à 30 jours précédant l'ouverture du congrès triennal national.

Vous avez toujours l'opportunité de nous faire connaître vos idées, ainsi que les changements que vous aimeriez voir à l'intérieur des règlements qui régissent votre syndicat et ce, par le biais du secrétaire-trésorier national.

**À vos crayons, faites-nous parvenir vos résolutions!**

## FORMATION «JUSTE POUR VOUS»

par Pierre Charbonneau

Vous serez heureux d'apprendre que nous présenterons une nouvelle session **JUSTE POUR VOUS les 20, 21 et 22 octobre 2009**. Les journées assignées aux déplacements seront les **19 et 23 octobre 2009**. Pour ces cinq (5) jours, votre salaire vous sera versé par l'ACMPA.



Au début juillet, une brochure sera postée à tous les membres actifs. Si la chance vous sourit, nous confirmerons votre participation à la formation **Juste Pour Vous** vers la fin août ou début septembre 2009.

Malheureusement, les dernières présentations à la formation **Juste Pour Vous** ont créé un surcroît de travail pour les employés du bureau national. Il y a de plus en plus d'annulations de dernière minute. De ce fait, nous devons trouver des substituts pour utiliser les réservations que nous devons faire longtemps à l'avance afin d'assurer le bon déroulement de cette formation.

Vous comprendrez qu'il n'est pas toujours facile pour les substituts de trouver un collègue pour remplacer ses heures de travail, ainsi que de trouver de bon prix au niveau des tarifs aériens. De nombreux appels téléphoniques doivent être faits pour la recherche d'un substitut, etc.

Pour ces raisons, nous vous demandons une plus grande vigilance pour assurer votre disponibilité au niveau des dates au moment de compléter le formulaire de participation. Une fois sélectionné, si vous ne pouvez être présent à la formation, vous devrez attendre à la prochaine formation et compléter à nouveau le formulaire et franchir l'étape du tirage.

Pour les membres intéressés par cette formation, inscrivez les dates à votre calendrier pour vous rappeler de ne pas mettre autre chose à votre horaire.

Il est à noter que les membres de l'ACMPA **qui ont déjà participé** à la formation *Juste Pour Vous* **ne sont pas admissibles**.



---

### Commander vos états financiers 2008 de l'ACMPA

Les états financiers vérifiés 2007 seront disponibles vers la mi-avril. Pour recevoir une copie des états financiers, veuillez remplir le coupon ci-dessous et le retourner à :

ACMPA, 281, rue Queen Mary, Ottawa ON K1K 1X1

(SVP ÉCRIRE EN LETTRES MOULÉES)

\_\_\_\_\_

Nom

\_\_\_\_\_

Adresse

\_\_\_\_\_

Ville – Province – Code postal

## **Stations de travail ergonomiques dans les points de service de vente au détail (PSVD)**

*par Shirley L. Dressler/Pierre Charbonneau*

L'introduction des points de service de vente au détail a donné lieu à des changements quant à l'apparence de plusieurs bureaux.

Lorsque c'est possible, l'équipement est installé directement dans les comptoirs. C'est là le meilleur des scénarios afin de prévenir des blessures ergonomiques ou des risques en matière de sécurité pour nos membres.

Dans les sites qui restent, une station de travail mobile a été fournie afin d'installer l'équipement nécessaire au PSVD. Cela signifie souvent que la station de travail est placée derrière ou sur le côté du comptoir. Plusieurs bureaux ont un espace limité, ce qui présente un défi ergonomique en ce qui a trait à l'emplacement des stations de travail.

Si le positionnement de votre station de travail vous préoccupe sur le plan ergonomique ou qu'il présente un risque en matière de sécurité, n'hésitez pas à communiquer avec votre gestionnaire de zone locale, ou la personne désignée dans votre région comme personne-ressource pour les PSVD afin de discuter des solutions possibles. Si vos inquiétudes ne sont pas apaisées, communiquez avec l'un de vos représentants de votre section de l'ACMPA pour obtenir de l'aide.

Certains ajustements peuvent être apportés à l'équipement installé, qu'il soit sur le comptoir ou sur une station de travail, afin de réduire les risques ergonomiques. Par exemple, un ajustement peut être fait à l'angle de l'écran ou à sa hauteur afin de faciliter le toucher et d'améliorer la vision. Essayez ces petits ajustements, ils pourraient représenter tout ce qui est nécessaire afin de prévenir des problèmes ergonomiques.

Prenez-soin de vous ! Si vous devez vous tourner pour entrer vos transactions, assurez-vous de vous tourner adéquatement avec tout votre corps, plutôt que de faire une mauvaise torsion et essayer d'atteindre votre écran. La prévention des blessures, c'est la responsabilité de nous tous.

## **Rémunération pour les congés fériés**

*par Shirley L. Dressler*

Le code canadien du travail (Partie II, Division IV) et l'article 21 de la convention collective décrivent les congés fériés désignés et la rémunération pour ces congés fériés. Nous encourageons tous les membres à vérifier leur talon de chèque de paye afin de s'assurer que les taux horaires appropriés ont été payés pour les congés fériés. Nous avons été témoins de problèmes par le passé, particulièrement avec les employés à temps partiel et les employés nommés pour une période déterminée qui ont reçu un taux horaire inexact, ou des niveaux de rémunération incorrects. Si vous croyez que votre paye est inexacte, veuillez communiquer avec le service de la paye et des avantages sociaux de l'ACMPA au 1-877-272-2722. Toutefois, si vous êtes incapable de résoudre le problème, veuillez communiquer avec un représentant syndical de l'ACMPA pour obtenir de l'aide.

## Mise à jour sur les représentants de santé et sécurité

par Shirley L. Dressler

Dans les bureaux de 20 employés ou plus qui comprennent des membres de plus d'une unité de négociation, par exemple l'ACMPA et le STTP, un comité de santé et sécurité sera établi. Le comité sera constitué d'au moins deux représentants des employés et deux représentants de l'employeur. L'ACMPA a choisi le maître de poste comme le représentant des employés au sein des comités.

Dans les bureaux de moins de 20 employés qui comprennent uniquement des membres de l'ACMPA, l'Association a choisi les maîtres de poste comme représentants de santé et sécurité.

L'ACMPA a tenu plusieurs rencontres avec le STTP dans le but de résoudre cet enjeu à savoir qui sera le représentant de santé et sécurité dans les bureaux qui comptent moins de 20 employés représentés par plus d'une unité de négociation, par exemple l'ACMPA et le STTP. Jusqu'à ce que cet enjeu soit résolu, le maître de poste continuera d'être le représentant de santé et sécurité désigné. Une des solutions possibles explorées serait de tenir des élections au sein des bureaux lorsqu'un employé d'une autre unité de négociation désire assumer les responsabilités de représentant de santé et sécurité. Plus de détails vous seront communiqués lorsqu'une solution finale sera déterminée.

La formation est très importante pour assurer le succès des représentants de santé et sécurité. Dans les bureaux où un comité a été établi, les trousse de formation doivent être prêtes d'ici la fin du printemps. Par contre, on s'attend à ce que les trousse de formation pour les bureaux qui ne sont pas tenus d'avoir un comité soient prêtes au début du printemps.

La santé et la sécurité, c'est l'affaire de tous. Chaque employé a la responsabilité de rapporter les conditions de travail qui sont dangereuses, non seulement pour leur propre sécurité, mais aussi pour celle des autres. Rappelez tout problème dont vous êtes au courant à votre représentant de santé et sécurité. Si vous êtes le représentant de santé et sécurité dans votre bureau, il importe que vous preniez ces responsabilités très au sérieux et que vous accomplissiez ces tâches au meilleur de vous-même. Si vous avez de la difficulté à faire rectifier une situation, élevez le problème au directeur de section du comité sur la santé et sécurité au niveau régional.



*In Memoriam*  
*du 1<sup>er</sup> novembre 2008 au 28 février 2009*



Mme Adelaide P. Deveau  
Belle Cote, N.-É.

John B. Campbell  
Peggy's Cove, N.-É.

Mme Micheline Leclerc  
St-Claude, QC

Mme Marlene J. George  
Boylston, N.-É.

Nos plus sincères condoléances à leur famille et amis.

## Comité du fonds de liaison

*par Daniel L. Maheux*

L'Appendice B de la convention collective de l'ACMPA décrit en détail le Fonds de liaison. Le Fonds a été établi en 2003 pour mettre de l'avant des activités de recherche reliées aux opportunités de développement commercial des bureaux de poste dans lesquels travaillent des membres de l'Association.

Comme elle l'a fait lors des congrès triennaux nationaux précédents, après le congrès triennal national de 2007, la présidente Schous a formé les nouveaux comités nationaux pour l'Association, l'un d'entre eux étant le comité du fonds de liaison. Les membres du comité sont Jacinthe Turcotte, Brenda McAuley et moi-même.

Lors de sa première rencontre, le 26 février 2008, le comité du fonds de liaison a établi une liste de sujets de discussion qui ont été envoyés par courriel à la Société canadienne des postes la même journée. Nous avons demandé la tenue d'une réunion pour discuter des sujets qui suivent dans le cadre d'un forum ouvert. Le courriel est reproduit partiellement ci-dessous :

« À la suite de notre réunion d'aujourd'hui, nous aimerions demander la tenue d'une rencontre avec un officier senior responsable du développement commercial au sein de la Société canadienne des postes.

Les sujets dont nous aimerions discuter ou obtenir plus d'informations sont les suivants :

- Le cadre ou une série de critères selon lesquels le comité du fonds de liaison peut entreprendre des recherches en ce qui a trait à l'achalandage et aux revenus des bureaux de poste ruraux.
- Quelle est la méthodologie utilisée par la Société canadienne des postes pour déterminer la rentabilité de ses opérations rurales?
- Quel est le revenu généré dans chaque bureau de poste rural tant sur le plan commercial qu'au niveau de la vente au détail?
- Quelle est la quantité de courrier reçu et acheminé dans chaque bureau de poste rural.
- Combien d'employés y a-t-il dans chacun des bureaux de poste ruraux et quelle est la taille des communautés respectives desservies?
- Quelles sont les stratégies de développement commercial ou les projets-pilotes déjà implantés par la Société canadienne des postes?
- Lesquels ont fait preuve de succès; lesquels ont donné lieu à un échec et pourquoi? Y a-t-il une corrélation entre les initiatives qui ont failli et celles qui ont eu du succès?
- Quels sont les partenariats déjà en place? Ces partenariats sont-ils avec d'autres entreprises lucratives ou avec des parties prenantes, comme des bureaux gouvernementaux municipaux, provinciaux ou fédéraux? Pourquoi ou pourquoi pas? Y a-t-il une corrélation entre les initiatives qui ont failli et celles qui ont eu du succès?
- Lorsque la Société canadienne des postes analyse les succès ou les échecs de ces initiatives ou des partenariats, quelle méthodologie est utilisée?
- Quelle est la stratégie globale pour les bureaux de poste ruraux?

Comme vous pouvez le constater, notre liste est assez approfondie. Les membres du comité du fonds de liaison espèrent obtenir du succès avec leur mandat. Nous espérons en effet d'établir une relation de travail collaborative avec les parties prenantes au sein de la Société canadienne des postes. »

Je suis heureux de rapporter qu'une réunion s'est tenue le 27 août 2008 et que même si les discussions étaient préliminaires de la part de la Société, les membres du comité sont restés avec une impression très positive des résultats de cette rencontre. La Société a accepté de mettre à la disposition de l'Association une méthodologie utilisée pour évaluer les initiatives de vente au détail. Des discussions se poursuivent sur la façon dont ces outils peuvent être partagés avec les membres tout en protégeant les intérêts de la Société. Dès que nous aurons une entente à cet effet, nous vous tiendrons informés de ce dossier.

# Régime d'assurance-vie collective

## A – Bénéfice d'assurance-vie

1. À compter du 1<sup>er</sup> août 2005, **tous les membres actifs** de l'Association sont protégés par un bénéfice d'assurance-vie collective de 10 000 \$, conformément aux dispositions de la police de groupe n° 158073, sous-crite par la *Great-West, compagnie d'assurance-vie*, au nom de l'Association.
2. Le montant qui précède est sujet à une révision périodique.
3. Ladite assurance restera en vigueur tant et aussi longtemps que *l'employé demeurera un membre actif de l'Association*.
4. La protection existe tant que cette police est en vigueur.
5. La protection cessera à la fin du mois durant lequel vous atteignez l'âge de 70 ans.
6. Tout nouveau membre actif est couvert en vertu de ce régime dès la date à laquelle son adhésion à l'Association est reconnue par celle-ci.

## B – Bénéfice en cas d'invalidité totale

1. La police prévoit le maintien de votre assurance collective, pourvu que les conditions suivantes existent :
  - a) vous devenez complètement invalide avant votre 65<sup>e</sup> anniversaire de naissance;
  - b) votre invalidité est telle que vous êtes incapable d'accomplir un travail de quelque nature que ce soit;
  - c) vous demeurez un membre actif de l'Association.
2. Cette protection ne s'étend pas au-delà de votre 65<sup>e</sup> anniversaire de naissance.
3. Si vous cessez d'être membre durant votre incapacité et avant votre 65<sup>e</sup> anniversaire de naissance, vous devez considérer le privilège de conversion inscrit à l'item C ci-après.
4. Vous avez fait application pour l'exonération de primes dans les délais prévu au contrat.

## C – Bénéfice de conversion

1. Cette assurance peut être convertie en certains types d'assurance-vie individuelle alors émis par la *Great-West*.
2. Pour pouvoir effectuer cette conversion, les conditions qui suivent doivent exister :
  - a) vous devez cesser d'être membre actif de l'Association avant ou à l'âge de 65 ans;
  - b)  **votre demande de conversion doit être reçue au siège social de la *Great-West* dans les 31 jours qui suivent la date à laquelle vous cessez d'être membre actif de l'Association.**
3. Présentement, la protection maximale disponible est de 10 000 \$.
4. Votre état de santé au moment de la conversion n'est pas un facteur à considérer.
5. Ce privilège ne peut être accordé après les 31 jours qui suivent votre 65<sup>e</sup> anniversaire de naissance, même si vous continuez à travailler après cette date.

## D – Bénéficiaire

1. Vous trouverez, ci-dessous, un formulaire vous permettant d'enregistrer le nom du bénéficiaire devant toucher les sommes dues aux termes de la police, advenant votre décès.
2. Vous avez le droit de changer ce bénéficiaire désigné au besoin.
3. Si aucun bénéficiaire n'est désigné, les sommes dues seront payables à la succession par l'entremise d'un administrateur, exécuteur ou ayant(s) droit.
4.  **Si la personne désignée comme bénéficiaire est un mineur qui n'a pas la capacité juridique voulue, cocher la boîte ci-dessous (dans le formulaire de désignation du bénéficiaire) et un formulaire de Nomination de Fiduciaire vous sera envoyé pour compléter.**

## Certificat d'assurance

1. La *Great-West, compagnie d'assurance-vie*, certifie que le porteur dudit certificat est assuré pour la somme de 10 000 \$, conformément aux dispositions de la police de groupe n° 158073 :
  - a) pourvu qu'il soit membre actif de l'Association canadienne des maîtres de poste et adjoints; et
  - b) pourvu qu'il soit âgé de moins de 70 ans.
2. Ce montant d'assurance est payable lors du décès de l'assuré, résultant de toute cause quelle qu'elle soit, au dernier bénéficiaire inscrit dans les dossiers de la *Great-West*.
3. Si aucun bénéficiaire n'est inscrit dans les dossiers de la *Great-West*, l'assurance doit être versée à l'administrateur, exécuteur ou ayant(s) droit de la succession du défunt.
4. La police comprend un bénéfice en cas d'invalidité et un privilège de conversion.
5. Ledit certificat ainsi que la documentation ci-dessus visant à décrire les particularités de l'assurance sont présentés exclusivement à titre d'information.
6. S'il y a conflit entre ce qui précède et les dispositions de la police de groupe n° 158073 dont l'Association est titulaire, ce sont les dispositions de ladite police n° 158073 qui ont préséance.

**Si vous désirez des renseignements supplémentaires au sujet de ce régime d'assurance-vie collective, prière de communiquer avec :**

**Pierre A. Jeurond, Administrateur**  
**Régime d'assurance-vie collective de l'ACMPA**  
**Casier Postal 46007**  
**2339 chemin Ogilvie**  
**Ottawa ON K1J 9M7**

613-798-2424 pierre@capitalbenefit.ca

2008/07

Conserver les informations ci-dessus pour vos dossier.

(Une fois complétée, veuillez détacher et retourner cette partie à l'adresse ci-dessus.)

## Formulaire de désignation du bénéficiaire (VEUILLEZ ÉCRIRE EN LETTRES MOULÉES)

### Avis important concernant le régime d'assurance-vie collective

- Avant de compléter ce formulaire, vous devez avoir signé un dossier du membre de l'Association.
- Ce formulaire devrait être complété qu'une seule fois, sauf si vous voulez l'amender. (ex. changement de votre nom ou celui du bénéficiaire)
- Quand ce formulaire est complété par un membre, le membre doit faire témoigner sa signature par quelqu'un autre que le bénéficiaire.
- **Bénéficiaire d'âge mineur : OUI  NON**  • **Langue préférée: anglais  français**  Tél. (maison) : (\_\_\_\_) \_\_\_\_\_

Je, \_\_\_\_\_ résidant(e) dans la province de \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ *prénom et nom du membre* \_\_\_\_\_ *nom du bureau de poste*  
est assuré(e) en vertu de la police de groupe n° 158073 déclare que toutes les sommes payables aux termes de ladite police, à mon décès, doivent être versées

à \_\_\_\_\_ *prénom et nom du bénéficiaire* \_\_\_\_\_ *lien de parenté du bénéficiaire avec le membre*

Daté à \_\_\_\_\_ ce \_\_\_\_\_ jour de \_\_\_\_\_ 20 \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_ *ville, province*

\_\_\_\_\_ *signature du témoin*

\_\_\_\_\_ *signature du membre*